



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 5 mars 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 18

M. MAHALI	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MARTINIANI	M. STOJANOV
M. BEN MIHOUB	M. GARCIN	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
Mme BERNARDINI	M. GILLET	M. MORENO	
Mme BOUCKARA	Mme KADDOUR	Mme PANAGOS	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD	M. RICHARD	à	M. STOJANOV
Mme PIN	à	M. MORENO	Mme RIQUELME	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 5

Mme CHENET	M. DOYER	Mme SIDI DRIS
M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	

Nombre de votants (présents + représentés) : 22

DELIBERATION 26-23 LE PIERRE PUGET Signature d'un bail commercial n°0058 0017	<u>N° 26-23 - LE PIERRE PUGET – SAS NO IDOL - SIGNATURE BAIL COMMERCIAL N° 0058 0017</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Par délibération n° 24-45 en date du 24 octobre 2024, le Conseil d'Administration a autorisé la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux, pour une durée de 18 mois, avec la SAS NO IDOL, pour une activité de vente de vêtements, chaussures et accessoires exercée au sein du local commercial de 107 m ² sis au PIERRE PUGET à TOULON.
---	---

Le bail dérogatoire a été conclu au loyer mensuel hors taxes et hors charges de 876,70 €, pour une première période allant du 29 novembre 2024 au 28 mai 2026. Un dépôt de garantie d'un mois de loyer a été perçu.

Le loyer a été révisé selon l'Indice des Loyers Commerciaux et s'élève à ce jour à 877,28 € hors taxes et charges.

Bien que le bail dérogatoire puisse être reconduit une fois pour une durée de 18 mois, la SAS NO IDOL sollicite d'ores et déjà la possibilité de signer un bail commercial 3/6/9 à l'issue du premier bail dérogatoire, soit à compter du 29/05/2026.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail commercial 3/6/9 aux conditions précitées avec la SAS NO IDOL.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération n° 24-45 du Conseil d'Administration du 24/10/2024

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	22	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer un bail commercial 3/6/9 portant sur le local n° 0058 0017 au PIERRE PUGET aux conditions précitées avec la SAS NO IDOL.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

